

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 05 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Vendredi 05 juillet 2019 à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL et DE GEITERE
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, CODET, LARTIGUE et MARCON

- Etaient absents excusés :

Madame Catherine LE NEINDRE, procuration donnée à Monsieur André VIDAL
Monsieur Jean-François TAVET

- Date de la convocation : 25 juin 2019

- Secrétaire de séance : Madame Christiane DE GEITERE

➤ Ordre du jour :

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2019

2-Affaires financières

➤ Extension du cimetière communal : choix de l'entreprise

3-Affaires intercommunales

➤ Transfert compétence eau potable au 01 janvier 2020

- Adhésion au Syndicat des Eaux du Maumont
- Désignation de deux délégués titulaires et suppléants

➤ Tulle Agglo : recomposition du Conseil Communautaire dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux en 2020

4-Ressources humaines

➤ Frais de déplacement : taux applicables à compter du 1^{er} mars 2019

5-Affaires générales

- Vente de petits matériels de l'école
- Motion de soutien aux agents de la DGFIP de la Corrèze

6-Questions diverses

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 avril 2019

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 05 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Extension du cimetière communal : choix de l'entreprise :** Une consultation d'entreprises a été lancée pour ces travaux du 22 mars au 12 avril 2019. Deux entreprises ont candidaté à cette consultation et ont transmis une offre. Une phase de négociation a également eu lieu.

Suite à l'analyse des offres à l'issue de la négociation et conformément au règlement de la consultation, l'offre proposée par l'entreprise TERRACOL est la mieux disante. Elle s'élève à un montant de 88 050.80 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir l'offre de l'entreprise TERRACOL pour un montant de 88 050.80 € HT.

3-AFFAIRES INTERCOMMUNALES

➤ Transfert compétence eau potable au 01 janvier 2020

- **Adhésion au Syndicat Mixtes des Eaux du Maumont** : Comme cela a été évoqué lors de précédentes réunions la loi NOTRe impose aux collectivités le transfert de la compétence EAU POTABLE aux communautés d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2020. Les services de Tulle Agglo en concertation avec les communes ont anticipé ce transfert. Lors du conseil communautaire du 20 mai 2019, les élus ont émis le souhait que la compétence soit exercée sur l'ensemble du territoire communautaire par le biais de régies syndicales. La commune disposant jusqu'au 31 décembre 2019 de la compétence Eau, il lui appartient, malgré son opposition unanime au transfert de cette compétence, d'anticiper son adhésion à un syndicat des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **Sollicite l'adhésion de la Commune de Le Chastang au Syndicat Mixte des Eaux du Maumont à compter du 31 décembre 2019**

Ensuite, il a été procédé à l'élection de deux délégués titulaires et suppléants :

- **en qualité de délégués titulaires : Josette FARFAL et Michel ROUBERTOU**
- **en qualité de délégués suppléants : Yannick CODET et Loïc LARTIGUE**

➤ **Tulle Agglo : recomposition du Conseil Communautaire dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux en 2020** : Dans la perspective des élections municipales de 2020, le Conseil Communautaire de chaque EPCI doit être recomposé pour la nouvelle mandature (2020-2026). Cette recomposition permet de définir le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire dont disposera chaque commune membre et sera fixée par arrêté préfectoral pris au plus tard le 31 octobre 2019.

Le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire peuvent être déterminés de 2 façons :

- soit par application des règles du droit commun
- soit par accord local

Les Communes doivent délibérer impérativement avant le 31 août 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'opter pour la composition du conseil Communautaire sur la base d'un ACCORD LOCAL.

4-RESSOURCES HUMAINES

➤ **Frais de déplacement : taux applicables à compter du 1^{er} mars 2019** : Suite à la parution d'un décret du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. Il convient de transposer ces nouvelles règles pour la Commune de Le Chastang.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés fixe le barème des indemnités kilométriques, des indemnités de frais de repas, et de frais d'hébergement sur les bases du décret du 26 février 2019.

5-AFFAIRES GENERALES

➤ **Vente de petits matériels de l'école** : Suite à la fermeture de l'école, il a été proposé de mettre en vente le matériel restant dans les locaux. Un recensement de ce matériel a été effectué par la Commission des Affaires Scolaires.

Cette vente ouverte au public a été programmée le **SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019 de 10 h 00 à 18 h 00 dans les locaux de l'école.**

Les modalités de la vente seront les suivantes :

- Publicités : panneaux d'affichage et bulletin municipal,

- Vente à l'unité ou par lots
- Paiement immédiat par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Prix fermes conformément au tableau ci-joint
- Enlèvement du matériel immédiat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les modalités de la vente et les prix proposés.

➤ **Motion de soutien aux agents de la DGFIP de la Corrèze :** l'intersyndicale Solidaires finances publiques 19, la CGT finances publiques 19, FO DGFIP, CFDT finances publiques ont transmis un courrier dans lequel est évoquée le projet de réorganisation.

L'intersyndicale DGFIP très inquiète sur le devenir du service public propose que les élus les soutiennent dans leur démarche pour exiger le maintien des organisations actuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Emet le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie telle qu'elle existe à ce jour.

6-QUESTIONS DIVERSES

* **Diagnostic des installations de production et de distribution en eau potable-Schéma directeur d'alimentation en eau potable :** Le cabinet d'Etudes DEJANTE a remis le rapport définitif. Une synthèse de programmation de travaux y est intégrée. Ce document sera remis au Syndicat Mixte des Eaux du Maumont.

* **DETR 2019 (subventions service de l'Etat) :** Les services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ont attribués à la Commune de Le Chastang les subventions suivantes :

- Création de colombarium, jardin du souvenir et extension du cimetière : 15 000.00 €
- Dénomination et numérotation des voies : 2 866.59 €

* **FPIC 2019 : Fond national de Péréquation de ressources Intercommunales et Communes :** Ce dispositif de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La commune de Le Chastang percevra au titre du FPIC 2019 la somme de 7 565.00 €

Séance levée à 19 h 50

La Présidente

Josette FARFA



La Secrétaire

Christiane DE GEITERE

